

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 29 juin 2026

Objet : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de groupement d'achats d'énergie avec le SIEL-TE

N° 2026-06-29/26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Marie-Françoise DESORMIERE, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Christophe REGNY, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Othylie DUBOIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absente : Mme Romane BOUILLET.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD et Philippe CREMONT.

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à Mme Monique REMONTET, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE et M. Philippe CREMONT à M. Laurent BELUZE.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 juin 2026.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GOUTAUDIER.

Monsieur le Maire expose que l'adhésion de la commune au groupement d'achat électricité et gaz dont le coordonnateur est le SIEL-Territoire d'Energie Loire a été approuvé par la délibération n° 2019-12-10/14 en date du 10 décembre 2019.

Il explique que le SIEL propose un avenant portant des modifications à la convention de groupement de commande sur les points suivants :

- L'ajout d'une composante « Flexibilité – Services aux réseaux ». Il s'agit, pour le SIEL-TE ainsi que pour les membres du groupement, de pouvoir bénéficier d'une rémunération en contrepartie de flexibilité - services aux réseaux d'énergies comme la réduction de leur consommation d'énergie notamment lors des pointes de consommation (article 1) ;
- La participation annuelle aux frais de fonctionnement du groupement qui sera délibérée annuellement par le SIEL-TE, au comité en décembre de l'année N-1 pour une application au 01/01/N (article 7.1) ;
- La faculté d'ajouter sans avenant une nouvelle composante au groupement de commandes (article 8).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies du SIEL annexé à la présente ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaion, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de Séance,
Frédéric GOUTAUDIER

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260629-2026-06-29_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE